

Commentaires sur l'ébauche de document d'orientation présentés à l'**Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador** des hydrocarbures extracôtiers dans le cadre de l'évaluation environnemental du **projet de forage d'un puits exploratoire par Corridor Ressources inc. dans le golfe du Saint-Laurent.**

Le projet de forage déposé par Corridor Ressource auprès l'OCTNLHE est un pas de plus vers une exploitation que nous n'approuvons pas. De plus, le projet de forage n'est soumis qu'à une évaluation environnementale de type « examen préalable », sans audiences publiques et sans participation citoyenne élargie, ce qui nous apparaît déplorable et non-responsable.

Cette étude qui sera produite par le promoteur doit répondre à des critères bien précis présenter dans une «ébauche de document d'orientation». Puisque ce document est soumis à un examen public, il nous semble important d'y participer par les commentaires qui suivront afin que cette évaluation soit la meilleure possible. Nous espérons donc que l'étude d'impact sera élargie à l'ensemble du golfe du Saint-Laurent et qu'une gestion intégrée de celui-ci soit promue.

Nous appuyons le commentaire provenant de la Coalition Saint-Laurent ainsi que celui de Mme Marianne Papillon.

Nous nous questionnons sur la raison d'être de ce projet pétrolier, tenant compte du pic pétrolier s'approchant, des grands changements climatiques et des problèmes environnementaux, sociaux et économiques qui sévissent à travers le monde à cause du pétrole.

Le golfe du Saint-Laurent est un endroit unique par son climat, ses glaces, sa faible profondeur et sa grande biodiversité. C'est aussi un endroit très fragile et peu connu dont dépend l'estuaire du Saint-Laurent, milieu encore plus fragile où toute forme d'exploration et d'exploitation pétrolière a été interdite. Il est donc logique de protéger le golfe du Saint-Laurent avec la même attention que l'estuaire en faisant fi des frontières qui ne seront pas des barrières contre les contaminants et les marées noires. Le monde marin est encore très peu connu et Pêche et Océans Canada parle même d'un « besoin criant » de connaissances sur les mammifères marins et autres espèces¹. Le risque zéro n'existe pas, une marée noire est toujours possible et elle toucherait la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, l'île-du-Prince-Édouard et le Québec (dont les Îles-de-la-Madeleine se situent à 80km du gisement).

Le Saint-Laurent est habité par le rorqual bleu, la baleine à bec commune et la baleine franche qui sont en voie de disparition, le béluga qui est une espèce menacée et le rorqual commun qui est une espèce au statut préoccupant selon le COSEPAC. D'après la loi des espèces en péril du Canada, il est interdit de nuire ou de tuer les espèces protégées par cette loi, ce que font les activités pétrolières.

Nous nous questionnons aussi sur l'intérêt du pétrole face à l'avenir des jeunes et des descendances. Comment pouvez-vous vouloir forer à tout prix le sol pour satisfaire un besoin d'abondance, de luxe et une économie que nous jugeons saine alors que ce ne sont que des besoins égoïstes ? Comment pouvez-vous simplement penser à notre économie de maintenant et

¹ <http://www.cyberpresse.ca/place-publique/editorialistes/francois-cardinal/201103/24/01-4382866-attention-fragile.php>

laisser un monde pollué, pauvre, en guerre et rasé de toutes ses ressources ? Jusqu'où sommes-nous prêts à aller pour une égoïste somme d'argent qui nous procurera un bien-être et une économie éphémère ? N'est-ce pas une démonstration de valeurs déchues ?

Comment pourrions-nous vivre dans une région aux multiples parcs industriels, diminuant la qualité de l'air et la qualité de vie des gens ? Quel sera le réel apport à l'économie de Terre-Neuve alors que l'exploitation du pétrole nuit aux pêcheries et au tourisme (activités économiques dont dépend beaucoup Terre-Neuve et Labrador et les 4 autres provinces touchées) tout en augmentant le chômage ? Ce ne sont pas les pêcheurs ou les forestiers terre-neuviens qui vont travailler sur les plates-formes de forage, mais bien des travailleurs spécialisés.

Quelle est la raison d'être de forer le fond du Saint-Laurent à très haut risque alors que les réserves de pétrole diminuent partout dans le monde, même en Arabie Saoudite ? Si celui-ci disparaît, où est l'avenir des jeunes dans le pétrole ? La Terre ne pourra bientôt plus supporter toute cette pollution et cette surconsommation. Le 21 août 2010, l'humanité vivait déjà à crédit, la consommation mondiale en ressources naturelles dépassant les capacités biologiques de renouvellement de ses ressources. Le budget écologique annuel de la Terre était donc dépassé². Cette date ne cessera d'avancer tant que des mesures environnementales et sociales à l'échelle mondiale ne seront pas prises. Nous devons donc nous tourner vers des ressources vertes et renouvelables qui nous procureront l'abondance de demain. L'argent et le temps mis dans les énergies polluantes tel le pétrole nuisent aux avancements des énergies vertes et à une promotion de consommation responsable et écologique.

Une motion unanime a été votée à l'Assemblée Nationale du Québec le 20 octobre 2010 : «Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral, au gouvernement de Terre-Neuve ainsi qu'à l'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers d'attendre les résultats des évaluations environnementales stratégiques demandées par le gouvernement du Québec avant d'émettre tout permis de levées sismiques et de forages pour la structure Old Harry et de suspendre les autorisations en cours.»³ Une pétition (annexe 1) a aussi été déposée à cette même assemblée le 8 décembre 2010⁴ demandant d'abandonner tout projet d'exploration et d'exploitation pétrolière dans les bassins de l'estuaire et du nord-ouest du golfe, de la baie des Chaleurs, d'Anticosti et de Madeleine. Elle contenait 7181 signatures et elle a été écrite par une jeune citoyenne québécoise canadienne de 16 ans.

À la lumière de toutes ces affirmations et questionnement, quelles sont les justifications du projet de forage déposé par Corridor ?

Nous pensons que l'ébauche de ce document d'orientation devrait donc expliquer les raisons d'être de ce projet face aux grandes préoccupations qu'il soulève, à ses

² <http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/blog/2010/08/>

³ http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journaldebats/20101020/24663.html#_Toc275432830 p.8000

⁴ http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_42929&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

conséquences, à l'importance et à la grande fragilité du golfe.

"ROLE: In the implementation of its mandate, the role of the C-NLOPB is to facilitate the exploration for and development of the hydrocarbon resources in the Newfoundland and Labrador Offshore Area in a manner that conforms to the statutory provisions for: worker safety; environmental protection and safety; effective management of land tenure; **maximum hydrocarbon recovery and value**; and, **Canada/Newfoundland & Labrador benefits.**"⁵

L'OCTNLHE est responsable de l'aspect économique, de la sécurité des travailleurs et de la protection de l'environnement et son rôle est de faciliter l'exploration et l'exploitation pétrolière ainsi qu'office responsable de la surveillance. Cela crée donc un conflit d'intérêt (rapport Wells). Selon nous, ces responsabilités sont incompatibles et l'étude environnementale devrait plutôt être supervisée et coordonnée par une entité indépendante qui pourrait ainsi juger de façon impartiale la raison d'être du projet et de ses avantages et désavantages économiques, sociaux, politique et environnementaux. Nous remettons donc en doute la légitimité et l'impartialité de l'OCTNLHE et juge nécessaire une commission indépendante au terme de la LCEE (art. 20) pour procéder à l'évaluation environnementale.

Section 3.3

Le forage d'un seul puits exploratoire peut éventuellement donner lieu à l'exploitation du gisement, à plusieurs autres forages et, hypothétiquement, à un champs pétrolier. Sans entrer dans les détails, les risques de la multiplications des puits et les impacts que cela pourrait avoir sur l'écosystèmes du golfe devraient être décrits.

Section 5

Les informations fournies par l'évaluation environnementale stratégique de Terre-Neuve⁶ doivent absolument servir de référence à l'évaluation environnementale du promoteur.

Section 5.1.1 de l'ébauche du document d'orientation

La « zone d'étude » de l'étude d'impact de Corridor devrait non seulement s'étendre à la totalité du golfe du Saint-Laurent ainsi qu'aux 5 provinces concernées mais aussi à tout l'écosystème, particulièrement dans l'analyse des impacts d'un déversement important.

Une gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent doit être promue.

Section 5.2.1

- Évaluer l'impact du milieu physique sur les déversements. Exemple: déversement en présence de glace non-anticipée, déversement en milieu froid ralentissant l'activité microbiologique.
- Évaluer l'impact potentiel des catastrophes naturelles (tremblement de terre, tsunامي, etc.) sur les activités, fournir un plan d'évacuation en cas de catastrophes naturelles et évaluer l'impact des dommages potentiels des installations cumulés à l'évacuation de ces installations.

⁵ http://www.cnlopb.nl.ca/abt_mandate.shtml

⁶ <http://www.cnlopb.nl.ca/pdfs/wnlseaaf.pdf>

Section 5.2.3

Devrait fournir une description détaillée des impacts sur l'estuaire du Saint-Laurent (en particulier en cas de déversements importants), avoisinant l'écosystème du golfe car les forages auront des répercussions jusque dans l'estuaire dont la santé et la biodiversité dépendent de celles du golfe. Ne pas oublier que toutes formes d'exploration ou d'exploitation pétrolière ont été interdites dans l'estuaire.

Section 5.2.4

L'élaboration de « plans d'interventions d'urgence » a été mentionnée dans l'ébauche du document d'orientation mais il n'était pas spécifié la nature de ces plans, leurs nombres et leur contenu. Étant donné la grande fragilité du golfe et son climat pouvant être imprévu, ces plans d'urgence doivent être balisés très étroitement et il faut s'assurer qu'ils mettront à disposition les meilleurs processus et techniques modernes.

Section 5.2.5

Tenir compte du fait qu'un impact sur un petit nombre d'individus peut avoir des conséquences très grandes (létale) chez des populations vulnérables (ex: en voie de disparition).

Section 5.2.9

Cette section devrait inclure une estimation de l'augmentation de la circulation maritime selon les périodes de l'année, les impacts sur les mammifères marins (accrochages entre bateaux et mammifères, pollution sonore) ainsi que les dispositifs, appareils et/ou radars utilisés pour éviter les collisions.

Section 5.2.10

Devrait inclure :

- Une estimation des litres de pétrole pouvant s'échapper par infiltration des puits, pipelines et autres infrastructures pétrolières ainsi que leur impact sur l'écosystème.

Aux accidents qui peuvent toujours survenir et avoir de graves conséquences, il faut ajouter la question des infiltrations. Par exemple, on estime que chaque année, 110 millions de litres de pétrole s'échappent des puits, des pipelines et autres infrastructures de l'industrie pétrolière américaine.⁷

- L'impact des produits chimiques rejetés (dont les boues de forage qui contiennent beaucoup de métaux lourds et d'hydrocarbures même lorsqu'elles sont traitées) sur l'écosystème et la bioaccumulation de ces produits à tous les niveaux trophiques (l'impact ne sera pas le même sur la crevette, l'esturgeon ou le rorqual, etc.).

⁷ http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/CO03-06-06_Petrole-Gaz.pdf

Section 5.2.13

Devrait inclure :

- Une description des engagements et procédures pour assurer le financement des interventions d'urgence, de nettoyage et de dédommagement (les 30 000 000\$ exigés par la loi seraient ici largement insuffisants, et sinon il faudrait démontrer qu'ils sont raisonnablement suffisants.)
- La modélisation devra offrir plusieurs scénarios (au moins 1 par saison, idéalement 1 par mois) concernant les courants marins et la modélisation, les données les plus récentes disponibles devraient être incluses (ex: scénario de la fondation David Suzuki).

Section 6

Les délais étaient beaucoup trop courts, ne permettant pas aux citoyens, aux organismes sans but lucratif, aux associations communautaires et aux instances municipales ou gouvernementales interprovinciales de déployer leurs ressources pour effectuer une analyse approfondie des documents ni de les commenter adéquatement.

Il n'y avait pas de plan pour approcher davantage la jeune société, étant la relève et celle qui subira les conséquences de vos actions. Les préoccupations sont nombreuses et importantes et proviennent de toutes les provinces côtières du golfe. C'est pourquoi cette étude environnementale devrait être la plus vaste possible. Ceci est d'autant plus important que les consultations publiques réalisées dans le cadre de l'Évaluation environnementale stratégique (2005-2007)⁸, 9 aient été strictement limitées au territoire terre-neuvien et n'ont pas abordé les préoccupations des autres provinces riveraines du golfe qui seront touchées. Nous mettons en doute les connaissances des citoyens leur connaissance sur les forages pétroliers en mer, leurs conséquences et la fragilité du milieu marin. Des informations auraient donc dû être diffusées plus grandement et des conférences avec périodes de questions accessibles par tous les citoyens auraient dû se dérouler dans toutes les provinces côtières touchées par l'exploitation du pétrole.

En terminant, les projets pétroliers prévus dans le golfe du Saint-Laurent suscitent beaucoup de préoccupations dans la population. Ces inquiétudes ont donné lieu, au Québec, à la tenue d'une évaluation environnementale stratégique qui est prévue pour 2012. Une motion unanime a même été votée le 20 octobre 2010 demandant au gouvernement fédéral, au gouvernement de Terre-Neuve ainsi qu'à l'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers d'attendre les résultats des évaluations environnementales stratégiques demandées par le gouvernement du Québec avant d'émettre tout permis de levées sismiques et de forages pour la structure Old Harry et de suspendre les autorisations en cours. Une pétition de 7181 signatures demandant d'abandonner tout projet d'exploration et d'exploitation pétrolière dans les bassins de l'estuaire et du nord-ouest du golfe, de la baie des Chaleurs, d'Anticosti et de Madeleine a aussi

⁸ LGL Ltd. 2005. Western Newfoundland and Labrador Offshore Area Strategic Environmental Assessment. LGL Rep. SA8858. Rep. by LGL Limited, Oceans Limited, Canning & Pitt Ass. Inc. and PAL Environmental Services for Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board. 335 p. + ann.

été déposée à l'Assemblée Nationale du Québec le 8 décembre 2010. Malgré ces inquiétudes et à cause d'un changement réglementaire survenu en 2005, le projet de forage exploratoire de Corridor n'est soumis qu'à un examen préalable. Les changements permettant une meilleure participation citoyenne démontrés par le document d'orientation sont minimes et, selon nous, insuffisants. Une évaluation environnementale sous la forme d'une commission en vertu de la Loi Canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE) doit être menée afin que le projet soit adéquatement encadré et favorise une meilleure participation citoyenne.⁹

⁹ LGL Ltd. 2007. Western Newfoundland and Labrador Offshore Area Strategic Environmental Assessment Amendment. LGL Rep. SA941. Rep. by LGL Limited, Oceans Limited, Canning & Pitt Associates, Inc. and PAL Environmental Services for Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board. 62 p. + ann.

